

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

montant des pensions Question écrite n° 9434

## Texte de la question

M. André Vallini appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la revalorisation des retraites. En effet, la loi du 22 juillet 1993 fixe le principe de la parité de l'évolution des pensions sur les prix. Or, le dispositif ainsi mis en oeuvre vient à échéance au 1er janvier 1999. Dès lors, dans le cadre de la révision de cette loi, il lui demande quelles sont les orientations qu'elle compte prendre afin que l'évolution des pensions soit indexée sur celle des salaires nets.

## Données clés

Auteur : M. André Vallini

Circonscription: Isère (9e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9434 Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 512